

## Section 3.—Emploi, salaires et heures de travail\*

### Sous-section 1.—Exposé historique

Depuis des années, des rapports mensuels sur l'emploi sont fournis au Bureau fédéral de la statistique par les établissements qui, employant 15 personnes et plus, sont compris dans les principales industries suivantes: l'exploitation forestière; l'industrie minière; l'industrie manufacturière; la construction; les transports, l'entreposage et les communications; les services d'utilité publique; le commerce; les finances, les assurances et l'immeuble ainsi que certains secteurs des services, surtout les hôtels, les restaurants, les buanderies, les établissements de dégraissage ainsi que les services de la récréation et les services commerciaux. Les enquêtes portent sur tous les secteurs des huit premières divisions industrielles qui sont mentionnées. Afin de compléter les données de l'emploi qui remontent à 1921, une statistique mensuelle de la paye est établie depuis 1941, ce qui permet de calculer les traitements et salaires hebdomadaires par personne. Subséquemment, ces séries ont été reportées, sur une base annuelle seulement, jusqu'à 1939.

Au cours des derniers mois de 1944, l'enquête a été étendue de nouveau de manière à comprendre des renseignements sur les salaires et les heures de travail des employés de certains établissements industriels qui peuvent fournir la statistique des heures effectuées et des heures rémunérées pendant les périodes d'absence. Depuis 1946, les chiffres mensuels de l'emploi sont publiés séparément pour les hommes et les femmes. Des données additionnelles et plus détaillées sur les salaires et les heures de travail sont obtenues des manufacturiers chaque année au cours de la dernière semaine d'octobre. Cette série donne des chiffres distincts sur la main-d'œuvre masculine et la main-d'œuvre féminine.

La statistique obtenue mensuellement depuis 1941 englobe tous les effectifs payés des manufacturiers répondants ainsi que leur rémunération pour services rendus et pour absences payées, au cours de la dernière période de paie du mois, sauf les employés occasionnels de moins d'une journée de travail qui ne sont pas compris. Les propriétaires sont exclus par définition, même s'ils reçoivent sous forme de traitement une partie du revenu de leurs capitaux. Les gains comprennent les salaires payés pour le temps régulier, le surtemps, le travail par postes, la production payée régulièrement, les bonis de vie chère, les primes de rendement et les commissions. La paie et les heures de travail déclarées pour des périodes excédant une semaine sont réduites en équivalents hebdomadaires.

Même si les enquêtes se limitent aux établissements employant 15 personnes ou plus, elles comprennent aussi des proportions élevées, mais variables, de tous les salariés travaillant dans les industries recensées en 1951. On estime que la proportion au Canada des établissements couverts varie de 45 p. 100 dans les groupes de services inclus à 92 p. 100 dans l'industrie manufacturière et 96 p. 100 dans l'industrie minière, le chiffre général relatif à l'industrie englobant 79 p. 100 du nombre total des industries couvertes. On estime aussi que les établissements qui contribuent à la statistique mensuelle emploient 62 p. 100 du nombre total des salariés comptés dans toutes les industries, y compris l'agriculture, la pêche, l'enseignement, l'hygiène, le gouvernement et autres services non couverts, ainsi que les employés des petits établissements des industries couvertes dont les données ne sont pas recueillies.

Le niveau général de l'emploi industriel a peu changé en 1960 sur l'année précédente, les indices mensuels (1949=100) s'établissant en moyenne à 118.7, soit 0.8 p. 100 en-dessous du chiffre de 1959 (119.7). Des reculs ont eu lieu pour les ouvriers des deux sexes, mais comme l'emploi a généralement été plus constant dans les industries qui embauchent un grand nombre de femmes, l'indice relatif à ces travailleurs a moins descendu que celui des hommes et la proportion des femmes a augmenté très peu en 1960. Depuis 1957 lorsque l'emploi dans les industries observées a atteint un sommet, l'indice des hommes a baissé de 122.3 à 117.4 en 1960 et celui des femmes de 123.7 à 123.1.

\* Rédigé à la Section de l'emploi, Division du travail, Bureau fédéral de la statistique.